

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2019

Président :	M. René GISIGER (Vice-Président)
Présents-es :	Mmes Corinne BAUDET, Rachel BOURQUIN GUIDI, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Cécile FOURNIER, Geneviève MAYTAIN et Bénédicte DE RAEMY  MM. Gérald ESCHER, Thomas GAUDIN, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON, Raphaël PRINA, Stéphane SCHWEIZER, Philippe SIMON et Alan TORSELLETTI
Secrétaire :	M. Jacques NIERLÉ
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire MM. Fernand SAVIGNY et Christian GORCE, Conseillers administratifs
Excusé-e-s :	M. Christian CHEYROUX, Président Mme Célia BLATTER BARROS DA SILVA
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

---

### ORDRE DU JOUR

---

<b>A.</b>	<b>Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 26 septembre 2019.....</b>	<b>2</b>
<b>B.</b>	<b>Communications du Bureau du Conseil municipal.....</b>	<b>2</b>
1.	Prise de position du Conseil municipal suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 septembre 2019 .....	2
2.	Dates des prochaines séances du Conseil municipal pour l'année 2020 .....	3
3.	Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2020 .....	3
4.	Informations diverses.....	3
b)	Visite du bâtiment Bourgeois.....	4
c)	Mérite communal 2019.....	4
d)	Nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).....	4
e)	Projet citoyen des 8P .....	5
<b>C.</b>	<b>Rapport de commission .....</b>	<b>6</b>
1.	<b>Rapport de la commission des affaires sociales relatif à l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2019 (2ème tranche).....</b>	<b>6</b>
<b>D.</b>	<b>Propositions du Conseil administratif .....</b>	<b>7</b>
1.	<b>Présentation du budget communal 2020 .....</b>	<b>7</b>
<b>E.</b>	<b>Communications du Conseil administratif.....</b>	<b>10</b>
1.	Informations diverses .....	10
a)	Agressions sur le territoire communal .....	10
b)	Déchetterie communale: interdiction d'accès .....	10
c)	Vélospot et Vélo libre service (VLS) .....	10
d)	Dépassement de crédit – Défibrillateur .....	10
e)	Réponse aux questions individuelles de la dernière séance du 26.09.2019:.....	10
i.	Augmentation du nombre d'abonnements CFF - demande de M. R. Gisiger .....	10
ii.	Projet de bulle pour le tennis - Demande de M. Hilty .....	10
iii.	Haie mal taillée.....	11

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

iv.	Urban training - demande de Mme C. Fournier.....	11
v.	« Stop » au ch. de Foulon - Demande de Mme Blatter Barros da Silva .....	11
f)	Vitesse unifiée route de Certoux .....	11
g)	Fermeture de la Poste - demande de M. Torselletti .....	11
h)	Fontaine dans la cour de l'école - demande de Mme C. Baudet .....	12
i)	Trotinettes sur le trottoir rte de St-Julien - Demande de M. Schweizer .....	12
j)	Associations LéZitinéraires (C. Fournier déléguée) et Te Ori Tahiti (I. Martignoni délégué) .....	12
<b>F.</b>	<b>Propositions individuelles &amp; questions .....</b>	<b>12</b>
a)	Ecopoint au chemin du Pont .....	12

En l'absence du Président, c'est M. Gisiger, vice-Président, qui ouvre la séance à 20h50, un horaire inhabituel conditionné par la tenue d'une séance d'information sur la 4<sup>e</sup> renaturation de l'Aire à 19h30. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Steve Delaude, Maire et MM. Fernand Savigny et Christian Gorce, Conseillers administratifs et le public présent (3 personnes). Il excuse les absences de M. Cheyroux, Président, et de Mme Blatter Barros da Silva. M. Simon est absent au début de la séance.

### A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 26 septembre 2019

P. 8, dernier paragraphe, modifier : *Par 18 voix « pour », (...), pour ~~la mise en ordre~~ l'inventaire et la mise en valeur des archives du Groupe d'archives, (...)*

P. 9, 1<sup>er</sup> paragraphe, avant-dernière phrase, corriger : *Elle a informé les Autorités qu'elle ~~stoppeait les démarches~~ retirait sa pétition.*

P. 10, lettre g), premier paragraphe, modifier : *Cette situation est inquiétante et la commune a demandé à la police municipale d'augmenter ses rondes dans les villages, avec la gendarmerie et les ~~deux~~ gardes-frontières. Une présence sera accrue particulièrement en fin de journée. Il s'agit, poursuit M. Delaude, d'un même petit groupe de jeunes, dont ~~un a~~ deux ont été arrêtés, et un ~~autre~~ aussi notamment, la veille de cette séance.*

P. 12, 2<sup>e</sup> paragraphe, modifier : *M. Gisiger indique qu'au bas du chemin du ~~Relai~~ Village, au carrefour avec le chemin des Mollex, six bonshommes sont mis (...)*

Ainsi modifié, le **procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 est approuvé par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.**

### Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 26 septembre 2019

Modifier la dernière décision comme indiqué ci-dessus, p. 8 : **Approuvé**, par 18 voix « pour », soit à l'unanimité, le principe de donner un mandat à la filière Information documentaire de la Haute Ecole de gestion de Genève, pour ~~la mise en ordre~~ l'inventaire et la mise en valeur des archives du Groupe d'archives, estimé à CHF 25'000.-, incluant un dépassement de budget potentiel en 2019 et l'inscription du solde du mandat dans le budget 2020.

Ainsi modifié, le **compte rendu des décisions de la séance du 20 juin 2019 est approuvé par 15 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.**

### B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite aux décisions de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 septembre 2019

Le Président lit l'objet puis le fait voter comme suit :

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

**Par 15 voix « pour », soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 24 septembre 2019 relative à la modification des contributions annuelles des communes à l'ACG qui passera de CHF 3.60/habitant à CHF 4.50/habitant en 2020.**

### 2. Dates des prochaines séances du Conseil municipal pour l'année 2020

Les dates de séances du Conseil municipal suivantes ont été communiquées pour l'année 2020 : 23 janvier, 20 février, 19 mars, 30 avril, 14 mai, 25 juin, 17 septembre, 29 octobre, 19 novembre et 17 décembre. Elles ne font pas l'objet de commentaires. Le Président attire l'attention sur la date du 2 juin 2020, réservée pour la séance d'installation du nouveau Conseil municipal de la prochaine législation. L'heure sera communiquée en temps voulu.

### 3. Nomination des Présidents(e)s et Vice-président(e)s des locaux de votes pour 2020

Le Président informe que, pour les élections municipales, les Bureaux de vote seront occupés par les responsables des listes. Pour les 4 dimanches de votations de l'année 2020, il faut désigner des responsables. Le Président et M. Mouton sont d'accord d'officier, il faut deux membres pour remplacer M. Roux et Mme Bowman.

M. Torselletti s'annonce, suivi de M. Escher.

Pour 2020, les responsables des locaux de vote, hots élections municipales, sont :

M. Mouton, Président, M. Gisiger, vice-Président, M. Escher, suppléant du Président et M. Torselletti, suppléant du Vice-président.

### 4. Informations diverses

#### a) Suite de la séance d'information sur la 4<sup>e</sup> renaturation de l'Aire tenue avant la séance du Conseil municipal

M. Mouton demande, à propos du délai fixé au Conseil administratif pour rendre son préavis sur ce projet, si le délai sera dépassé si le Conseil municipal décide de débattre de ce projet lors de sa prochaine séance. La réponse est oui, dit M. Nierlé.

MM. Savigny et Gorce invitent à faire des remarques maintenant, s'il y en a.

M. Escher suggère qu'il faudrait peut-être transmettre ce sujet à une Commission, laquelle pourrait se réunir vite. Il voudrait savoir quel est le délai.

M. Nierlé répond que c'est quelques jours après le Conseil municipal.

Comme M. Gaudin demande quel serait le but d'un renvoi en Commission, et M. Escher lui répond que c'est pour examiner le projet, M. Gaudin poursuit en indiquant que cela semble un peu tard.

M. Hilty relève que le concept des premières étapes était magnifique, il lui semblerait dommage de s'opposer à ce projet. Il estime qu'il serait intéressant pour une Commission de jouer un rôle dans le cadre des aménagements de la partie de pique-nique.

M. Prina estime qu'il faut faire confiance à cette équipe de spécialistes. Il ne voit pas quelles compétences aurait le Conseil pour discuter de ce projet.

M. Delaude répond qu'il ne faut pas se mettre en position de discuter des compétences mais de faire part de sensibilités. On l'a vu, couper des arbres ne pose pas de problèmes aux concepteurs du projet, ce qui nous a fait sursauter. Il est question ici de comment on vit ce projet.

M. Escher indique qu'il aurait voulu être mieux informé sur ce projet, mais qu'il ne veut pas s'opposer à ce projet. Il connaît les personnes mais il trouve que la décision est précipitée.

Mme Baudet demande depuis quand le Conseil administratif examine ce dossier.

M. Gorce répond que la commune a réagi vivement à la première présentation du projet. Les architectes sont revenus avec un projet modifié qui fait l'objet de la présente demande d'autorisation, dans le cadre de laquelle la commune doit rendre un préavis.

Mme Baudet estime que l'exécutif ayant relevé le problème lié au parc des noyers, on peut lui faire confiance.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Gorce revient sur le fait que les architectes prévoient passablement d'abattages d'arbres des deux côtés de la rivière. Le Service environnement et des espaces verts de la commune a fait une analyse et relevé que pas tous ces arbres avaient de la valeur. Certains repousseraient vite. Cet élément a été pris en compte par le Conseil administratif.

Mme Fernandez Page demande si le côté opposé à la promenade sera plus impacté par les coupes. Elle regrette cela car, en été, c'est un endroit frais et ombragé qu'il faut conserver.

*Le Président salue l'arrivée de M. Simon, à 21h12.*

M. Martignoni demande si le préavis prive le Conseil de revenir par la suite avec les aménagements.

M. Savigny explique que la phase est celle de l'examen d'une demande, avec des préavis récoltés, qui peuvent ou non modifier le projet. Ensuite, une autorisation est délivrée, qui peut faire l'objet d'un recours. L'autorisation en force figurera le projet.

Comme M. Martignoni demande si la commune doit dire maintenant ce qu'elle pense du reboisement avec des arbres fruitiers, comme proposé par M. Descombes, M. Savigny répond qu'en ce qui le concerne, c'est plutôt la recherche de ce qui peut être préservé dans les arbres, et qu'on suggère des espèces dans le cadre de la replantation.

M. Delaude indique que, pour les aménagements, la commune a le temps de discuter.

M. Savigny propose que la commune demande un délai pour rendre son préavis, pour permettre à deux Commissions de se réunir.

M. Gorce suggère qu'une telle demande sera reçue positivement, avec un délai jusqu'à fin novembre.

M. Hilty demande s'il faut voter pour ce délai ou s'il faut renvoyer en commission.

Mme de Raemy pense avoir compris qu'une nouvelle séance d'information pourrait être organisée pour le public. Pour sa part, elle estime qu'on peut aller de l'avant avec ce projet et revenir plus tard avec les aménagements.

Mme Bowman abonde.

Le Président résume : le Conseil municipal donne un préavis favorable au Conseil administratif pour aller de l'avant, et ensuite le Conseil municipal revient sur les aménagements.

Les membres ne pensent pas avoir compris cela. Après une discussion, le Président met aux voix les propositions suivantes :

**Par six voix « pour », 9 voix « contre » et une abstention, le Conseil municipal ne souhaite pas demander un délai supplémentaire pour le dépôt d'un préavis.**

**Par 15 voix « pour » et une abstention, le Conseil municipal donne un préavis favorable à ce projet de renaturation de l'Aire, 4<sup>e</sup> étape.**

b) Visite du bâtiment Bourgeois

Le Président informe que la visite est organisée le 7 mars 2020, à 10h30 sur place.

c) Mérite communal 2019

Le Président invite les Conseillers municipaux à proposer des candidatures.

d) Nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)

Le Président rappelle la séance d'information organisée à ce sujet à Uni Mail, le 6 novembre 2019.

M. Savigny ajoute que ces modifications importantes des statuts doivent être approuvées par toutes les communes à l'unanimité pour entrer en vigueur. Quand les statuts seront modifiés, ils intégreront que les statuts peuvent être modifiés sans l'unanimité requise comme actuellement. M. Savigny invite à aller à cette séance où toutes les explications seront données.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### e) Projet citoyen des 8P

Le Président lit un courrier reçu des élèves de 8P à ce sujet :

*Chers conseillers municipaux,*

*Nous souhaiterions vous présenter notre projet citoyen « Robin des watts ».*

*Ce projet consiste à diminuer notre consommation d'énergie et récolter des fonds pour ensuite les reverser aux pays démunis.*

*Nous procéderons ensuite à des explications et des expériences à travers les classes de différents degrés.*

*Cela poursuivra que les élèves de 8P prendront des mesures dans toutes les salles de l'école, ils mesureront la température et la luminosité de chaque pièce.*

*Enfin, pour sensibiliser les petits, comme les grands, nous ferons deux journées portes ouvertes pour dévoiler notre projet et l'expliquer plus en profondeur.*

*En conclusion, nous aimerions que ce projet vous plaise et que vous l'acceptiez.*

*Avec nos sincères salutations,*

*Les élèves de 8P.*

Le Président passe la parole à Mme Maytain, présidente de la Commission Enfance et Jeunesse.

Mme Maytain apporte quelques précisions et relève que ce projet ayant déjà fait l'objet de discussion dans deux autres commissions, elle imagine que pas mal de conseillers sont déjà au courant. Elle rappelle que l'éducation citoyenne invite les élèves de fin de 7P à présenter un projet citoyen qui, s'il est accepté par le Conseil municipal, pourra être construit et réalisé pendant l'année scolaire suivante. Cette année, une première concertation a eu lieu avec les élèves et les enseignants, d'où est sorti que le thème principal retenu par les élèves était celui de l'écologie. Les enseignants, qui avaient connaissance de Terragir et de leurs actions dans les écoles genevoises et vaudoises, ont demandé si la Commission pouvait rencontrer le responsable de cette association. La Commission a acquiescé et a pris connaissance de ce projet « Robin des Watts », organisé en partenariat avec Terre des Hommes. Ce projet a deux volets, un volet Nord, qui se mène dans les écoles avec Terragir, sur le thème de l'énergie. Ce volet a pour idée d'aider les élèves à prendre conscience de notre consommation d'énergie et des possibilités de la réduire, donc de faire des économies. Avec l'argent économisé, on peut partager les ressources énergétiques ailleurs dans le monde, avec des enfants qui n'ont pas le même accès aux ressources énergétiques que nous. Ce volet « Sud » est piloté par Terre des Hommes Suisse, et porterait, si le Conseil municipal l'accepte, sur la création de verrières dans une école péruvienne, qui favoriserait la chaleur à l'intérieur des classes. Le projet fait donc la promotion de l'énergie solidaire, un sujet actuel qui a séduit la Commission et qui sensibilise les enfants d'aujourd'hui aux thématiques avec lesquelles ils seront confrontés plus tard. Le problème est le coût de ce projet, quatre fois plus cher que ce que la Commission a dans son enveloppe. Le projet ayant un volet énergétique et un volet de solidarité, contact a été pris avec les Commissions des affaires sociales et de l'Environnement et du Développement durable, qui ont réussi à compléter le financement nécessaire. Mme Maytain indique que la commune aurait pu trouver des financements externes, notamment au DIP, mais le budget 2019 est déjà pris, et le budget 2020 doit encore être validé par le Grand Conseil. Par ailleurs, le projet Robin des Watts a déjà été réalisé plusieurs fois dans diverses écoles, il n'est pas sûr que le DIP aurait financé encore une fois Terragir. Elle invite à voter pour ce projet d'éducation citoyenne.

M. Gorce intervient pour saluer le projet, son actualité et sa pédagogie, orientée sur des élèves de cet âge. Il rappelle que la démarche d'éducation citoyenne comporte aussi un volet de processus démocratique, en plus du contenu du projet, qui invite les enfants à débattre démocratiquement sur le choix d'un projet, à le défendre devant la Commission et le Conseil administratif, qui le portent ensuite devant le Conseil municipal. Ici, ce n'est pas tout à fait ce qui a été suivi.

Le Président précise que les 33 élèves de 8P ont voté sur le projet, il lui semble que cela suit le processus démocratique souhaité.

M. Delaude n'a pas perçu, dans les explications obtenues, que le débat démocratique a eu lieu. Il s'agit d'un projet ficelé qu'on apporte aux élèves et dont le coût semble relativement élevé.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président indique avoir reçu les informations sur le vote des élèves des enseignants.

M. Gorce indique que le projet fait l'objet d'un film vidéo qui a été diffusé aux élèves. Il n'y a pas eu plusieurs projets présentés par les élèves de nature différente, dans lequel Terragir aurait été l'un de ces projets. Les élèves ont choisi le thème, on leur a présenté le projet qui répondait à cette thématique et les élèves ont voté sur ce projet.

Mme Bowman, en tant que présidente de la Commission des affaires sociales, a reçu les informations et la Commission a décidé de s'engager sur la partie Sud du projet, qui se passe au Pérou.

Mme Fournier revient sur la qualité de ce qui a été montré, et qui entre dans le plan d'études romand. Elle n'est pas tout à fait d'accord sur le fait que les élèves auraient été « pris en otages », ils ont vraiment eu un débat sur les sujets qui leur tenaient à cœur et c'est vraiment une coïncidence que ce projet, qui intéressait les enseignants aussi, rencontre leur intérêt. Quant à l'investissement effectué, on peut le discuter chaque année, est-ce que le projet de toboggan aquatique a réellement été plus démocratique ou aussi démocratique que celui-là... Mme Fournier reste confiante que ce projet vaut le coup et justifie son coût, car il est qualitatif.

Mme Maytain revient sur le fonctionnement différent cette année. Le projet retenu fera participer tout au long de l'année plus d'élèves que d'anciens projets d'éducation citoyenne.

M. Gorce répète que ce projet est un bon projet, même s'il est coûteux, mais cela laisse peu de temps pour se retourner, cas échéant. Il recommande le oui à ce projet.

Le Président indique que M. Cheyroux, qui préside la Commission EDD, lui a confié que la Commission attribuerait CHF 5000.- à ce projet, à l'unanimité de ses membres.

Il met aux voix le projet.

**Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal valide le projet d'éducation citoyenne 2019-2020 « Robin des Watts » et donne son aval pour sa poursuite.**

### C. Rapport de commission

#### 1. Rapport de la Commission des affaires sociales relatif à l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2019 (2ème tranche)

Mme Bowman, présidente de la Commission, rappelle que le budget est de CHF 45'000.- par an, CHF 5000.- est réservé pour de l'aide sociale urgente. La décision d'attribution de cette aide d'urgence est réservée jusqu'en décembre. Le choix s'est fait pour des associations qui sont actives en Suisse et à l'étranger selon la directive des « deux tiers, un tiers ». Cette division a été respectée. La présidente explique qu'il est de plus en plus difficile de procéder à ces attributions car le nombre de bons projets augmente. La sélection est sévère. La Commission a donc attribué à ce jour CHF 40'000.-.

Mme Baudet se souvient qu'une partie du budget était allouée à des projets et de manière plus généreuse qu'un saupoudrage. Là, elle observe qu'une vingtaine d'associations ont reçu chacune CHF 1000.-, elle demande si la pratique a évolué.

La présidente répond que non, que les bons projets soumis étaient nombreux et que chaque commissaire pouvait exprimer son coup de cœur. Il n'y a pas eu un projet qui aurait mérité CHF 7000.- ou plus, par exemple.

M. Simon explique aussi que les dossiers de quelques gros projets ont été reçus trop tard.

Le Président met les conclusions du rapport au vote.

**Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les conclusions du rapport de la Commission des affaires sociales relatif à l'attribution des subventions aux associations selon le budget 2019 (2ème tranche).**

*A 22h, le Président lève la séance pour une pause de 5 minutes.*

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A 22h05, la séance reprend.

### D. Propositions du Conseil administratif

#### 1. Présentation du budget communal 2020

Avant de passer la parole à M. Savigny, le Président l'informe qu'à la demande de Conseillers municipaux, il est souhaité que les graphiques ne fassent pas l'objet de leur présentation habituelle.

M. Savigny demande s'il peut toutefois présenter et commenter le budget, ce à quoi le Président acquiesce.

M. Savigny rappelle que le document détaillé donne davantage d'informations sur les différentes lignes que le document général, quand bien même le document général est celui qui fait l'objet du vote du Conseil municipal. Il parcourt le document détaillé et invite les membres à poser des questions si nécessaires.

Il apporte une précision à la ligne 0200.000.30100.00 – *Services généraux - Salaire du personnel administratif et d'exploitation*, en indiquant que deux postes supplémentaires ont été notés dans le budget, un pour l'administration générale et l'autre pour le Service Environnement et des espaces verts, mais que ces postes feront encore l'objet de discussion au sein du Conseil administratif.

Ligne 0220.000.30590.10 – *Services généraux - Cotisations patronales pour structures d'accueil*, M. Savigny précise qu'il s'agit d'une conséquence du vote sur la RFFA. Une part de 0,07% de contributions employeurs est retenue pour alimenter un fonds destiné à financer des places de crèches et en accueil familial de jour. Cette augmentation est reportée systématiquement dans les comptes de frais de personnel.

Ligne 0220.000.42400.00 – *Services généraux - Redevances util. prest. de service*, M. Savigny explique qu'il s'agit du suivi du chantier Bourgeois effectué par le responsable du Service Bâtiments et Infrastructures comme s'il était un mandataire spécialisé, facturé au garage Bourgeois. L'année suivante, il n'y aura plus cette recette, puisque le bâtiment sera terminé en 2020.

Ligne 0220.502.36120.00 – *ACG - Dédommagements aux communes, fondation, groupements* : Le Conseil municipal n'ayant pas exercé son droit de veto contre cette décision de l'ACG, la commune a une dépense de CHF 2700.- en augmentation.

Ligne 0290.100.31110.98 – *Mairie - Acquisition: machines, appareils, véhicules, outils spécifiques* : Un montant de CHF 53'000.- a été prévu comme dépense extraordinaire pour l'installation d'un système de conférence comprenant enregistrement et haut-parleur pour la salle du Conseil municipal.

Ligne 0290.801.33006.00 – *Maison de la douane - Amortissements planifiés, biens meubles PA* et ligne 0290.811.33004.00 – *Amort. Planifiés terrain bâtis PA* : il s'agit du début des amortissements liés à la Maison de la douane, soit un coût supplémentaire par rapport aux autres années.

Ligne 1400.700.31320.00 - *Utilisation du domaine public - Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes* : M. Savigny explique qu'une compétence nouvelle a échu aux communes, demandée par certaines communes à l'Etat qui l'a cédée dans le cadre du transfert de compétences. Mais, M. Savigny estime que toutes les conséquences de ce transfert, en termes de coûts, n'ont pas été comprises car cette compétence est très spécialisée. La commune a ici introduit un montant estimatif de CHF 50'000.- qui permettrait de faire appel à un mandataire.

Rubrique 150 - *Service du feu* : M. Savigny indique que ce Service présente la nouvelle répartition des coûts en vigueur entre les deux C<sup>ies</sup> de Perly-Certoux et de Bardonnex. Tous les coûts sont mis ensemble et répartis pour moitié ensuite. Dans certaines positions, il y a donc une augmentation et dans certaines autres une diminution.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Ligne 1500.715 - *Nouveau véhicule de piquet Skoda* : M. Simon demande si la commune n'avait pas déjà acquis un véhicule de piquet. M. Gorce informe qu'un tel véhicule avait été mis au budget il y a deux ans mais n'avait pas été acquis finalement. Il s'agit de même véhicule qui est remis dans ce budget.

Rubrique 2192.900 - *Fonds Quiby* : M. Simon demande pourquoi on conserve cette ligne, qui affiche CHF 0.-. M. Savigny répond que c'est parce que, dans les comptes 2018, il y avait encore CHF 1,45, ce qui permet une comparaison. Mme Baudet estime que ce fonds n'est pas à CHF 0.-. M. Savigny répond que c'est dans le budget qu'il n'a rien.

Ligne 3290.000.31300.00 – *Culture non mentionné ailleurs - Prestations de services de tiers*, M. Savigny signale l'inscription du budget pour financer le mandat pour l'inventaire et la mise en valeur du groupe d'archives, approuvé lors de la séance antérieure du Conseil.

Dans ce même chapitre, M. Savigny signale que rien n'a été prévu au budget pour l'accueil des nouveaux habitants, cette réception se tenant tous les deux ans, qu'un montant a déjà été inscrit pour la fête du Bicentenaire, ainsi que pour les expositions à la Maison de la douane.

Ligne 3420.800.31110.98 – *Espaces verts - Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils : spécifique*, M. Savigny signale que l'achat d'un désherbeur thermique à vapeur pourrait être amorti sur plusieurs années si l'on souhaitait dégager des économies au niveau budgétaire uniquement.

Ligne 5451.100 - *Crèche Little Green House* : Il s'agit d'une nouvelle dépense de CHF 250'000.- liés aux 25 places subventionnées par la commune. M. Savigny indique que l'on ne connaît pas encore l'effet de la crèche sur les coûts des autres prestations comparables offertes sur la commune, que sont l'accueil familial de jour et les Moustiques. M. Gorce ajoute que, dans d'autres communes qui ont ouvert des crèches, l'accueil familial de jour a été moins sollicité par les familles, mais ici, la répartition se fait en fonction du nombre d'accueillantes par commune.

Ligne 7100.009 - *Fontaine route de Certoux n° 109 (004) - 31440.98 -Travaux spécifiques* comporte un montant de CHF 50'000.- pour la couverture du toit de la fontaine. M. Savigny indique qu'on pourrait aussi lisser cette dépense sur quelques années plutôt que le mettre dans un budget.

Chapitre 9 - *FINANCES ET IMPÔTS* : M. Savigny explique que les impôts des personnes physiques sont prévus en augmentation de 5% par rapport au budget. Sur les estimations fiscales, M. Savigny indique qu'il y a des hypothèses très importantes quant à la réalité des montants estimés par l'administration fiscale. Des modifications importantes sont à venir sur la commune, liées au départ d'une entreprise et à l'arrivée d'une autre, dont on ne sait pas si elle aura le même nombre de collaborateurs sur notre territoire. Les estimations sur les personnes physiques sont notamment plus sûres que celles relatives aux personnes morales. Concernant les impôts à la source, M. Savigny indique que les chiffres enregistrés dans les comptes dans le passé par la commune ne sont pas justes. Notamment parce que les personnes taxées dans l'année vont demander des corrections, qui produiront leurs effets sur deux ou trois ans, ce qui ne facilite pas la comparaison.

Ligne 9100.000-46000.00 -*Impôts communaux généraux - Dédommagements de la Confédération* : M. Savigny relève le montant de CHF 252'800.-, qui provient d'une augmentation de la part des impôts fédéraux reversée au canton de Genève, dont 20% de ces impôts sont distribués aux communes. Ces 20% sont distribués aux communes selon les pertes subies par les communes au niveau des personnes morales. M. Savigny relève la particularité de ce montant, inférieur aux prévisions. La perte de la commune par rapport à la réforme de la fiscalité au niveau des personnes morales, basées sur la période 2015-2017 serait de CHF 1'189'000.-. M. Savigny informe que la réforme de la fiscalité comprend la possibilité pour les communes d'être déficitaires pendant 5 ans, pour Perly-Certoux à raison de CHF 1'189'000.-.

Ligne 9100.000.40100.20 - *Impôts sur le bénéficiaire, personnes morales - année 2020* : M. Savigny signale la diminution évaluée à plus de 1 million, compensée par d'autres augmentations importantes dans d'autres lignes.



## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le résultat d'exploitation, intermédiaire, est déjà un excédent de charge de CHF 352'000.- dans le budget actuel qui passe à CHF 894'000.- dans le budget 2020, soit avant résultats financiers. Ceux-ci résultent du coût des dettes de la commune, des recettes sur certains placements, de son compte bancaire, du rendement des logements de l'Espace de vie intergénérationnel, qui représentent quelque CHF 300'000.- de rentrées. Cet immeuble devrait passer dans la Fondation immobilière de la commune, qui rétribuerait alors la commune par divers éléments, notamment un droit de superficie.

Le résultat donne un total de charges de CHF 11'224'000.-, soit CHF 239'000.- de plus que dans le budget 2019, des revenus de CHF 10'805'000.-, inférieurs de CHF 208'000.- par rapport au budget actuel, qui donne un budget déficitaire de CHF 418'000.- en chiffre rond.

Parcourant le budget des investissements, M. Savigny informe que la commune prévoit des investissements en 2020 pour un peu moins de CHF 5,4 millions soit à un niveau comparable à 2019.

73.503 – *Gestion des déchets – écopoints*, M. Escher fait remarquer qu'un montant identique a été inscrit dans le budget 2020 pour la création de 9 emplacements à ce qui avait été indiqué dans le budget 2020 pour la création de 13 emplacements.

M. Savigny explique que deux délibérations avaient été votées qui sont ici distinguées dans le budget. Il s'agit en fait d'un même montant de CHF 400'000.- pour la totalité des écopoints. Il rappelle que ces écopoints sont en lien avec la construction de nouveaux immeubles sur la commune.

Concernant le tableau des amortissements, M. Savigny informe qu'il contient une nouvelle information relative à la fermeture ou non des crédits, qui consiste à simuler le bouclage du crédit pour évaluer correctement les amortissements 2020, même si le bouclage du crédit n'est pas encore réalisé.

Concernant les lignes *crédit études et construction Maison de la douane* et *0290.800.14070.00 - Construction lieu de vie intergénérationnel*, elles représentent un total de CHF 21 millions, ce qui donne les amortissements de plus de CHF 130'000.- supplémentaires par rapport à l'année en cours.

La présentation du budget se conclut par la liste des dépenses extraordinaires, non récurrentes, effectuées dans l'année du budget. Elles représentent un niveau comparable avec 2019, se situant à CHF 700'000.- environ.

M. Savigny informe que le budget de tous les Groupements intercommunaux, comme le GIAP ou l'ORPC (Office régional de la protection civile), est à disposition des membres si besoin.

M. Prina demande quelle est la stratégie retenue par le Conseil administratif.

M. Savigny répond que le Conseil administratif n'a pas voulu présenter un budget à CHF 0.-, ce qui aurait donné un message erroné sur l'impact de la RFFA et les départ/arrivée d'entreprises. Certes, le budget est déficitaire mais il correspond à une réalité envisageable.

M. Savigny termine sa présentation avec quelques graphiques. Il indique que ce budget a été réalisé avec la collaboration de l'administration communale, notamment le Service Bâtiments et Infrastructures et la comptable de la commune.

Le Président remercie M. Savigny et l'administration. Le budget 2020 sera voté le 21 novembre 2019.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### E. Communications du Conseil administratif

#### 1. Informations diverses

##### a) Agressions sur le territoire communal

M. Delaude souhaite faire le point sur l'actualité récente de la commune, notamment des vols à l'arraché. Il a prévu, avec la police de proximité, de faire une séance d'information ouverte à la population. Cette séance est agendée au 20 novembre 2019, à 19h30. La population recevra un tout-ménage. M. Delaude n'a pas de détail à communiquer sur l'avancement de l'enquête.

Mme Maytain a entendu que les jeunes agresseurs étaient identifiés.

M. Delaude répond que pas tous l'ont été mais qu'il ne peut pas entrer dans les détails.

M. Gorce ajoute que si cette séance d'information est souhaitée, notamment au vu des peurs exprimées sur les réseaux sociaux, il précise que la commune n'a pas basculé dans une commune qui recèlerait des quantités de voyous partout. Les appels à créer des milices qui sont apparus sur les réseaux sociaux invitent à la prudence, car ce genre d'action peut mal tourner. La police est là pour assurer la sécurité, la police cantonale, et la police municipale ont renforcé leurs patrouilles et c'est à travers ces actions qu'il convient de lutter contre ces actes malveillants.

##### b) Déchetterie communale: interdiction d'accès

M. Delaude informe que des mesures d'éloignement ont été édictées contre les personnes qui stationnaient dans les parages de la déchetterie. Des contrôles ont été faits, des amendes ont été dressées. Ceci concerne aussi les entreprises qui viendraient déposer des déchets de manière indue. M. Delaude rappelle que ce sujet, longuement débattu, fait l'objet maintenant de mesures qui entrent en force.

##### c) Vélospot et Vélo libre service (VLS)

M. Savigny revient sur l'information, relatée dans la presse, que Vélospot avait décidé de stopper ses activités sur le territoire cantonal. En parallèle, un projet de vélos en libre-service se met en place. M. Savigny indique qu'un appel d'offre a été lancé le 17 octobre 2019. Le retour des offres est prévu pour le 2 décembre. La décision sera donnée le 24 janvier 2020 pour un octroi de concession en avril 2020. Une première mise en service aura lieu en juin 2020, soit 35 stations dans les grandes villes. Un an après, les communes comme Perly-Certoux pourront disposer d'une station. M. Savigny rappelle que la commune avait une convention avec Vélospot qui se terminait en juin 2020. Les vélos ne donnaient pas l'impression d'être beaucoup utilisés. Le prochain projet dotera davantage de communes, ce qui permet de penser que l'utilisation des vélos, sans doute électriques, sera encouragée. Ce nouveau dispositif ne devrait pas coûter un centime aux communes, hormis la mise à disposition du domaine public.

##### d) Dépassement de crédit – Défibrillateur

L'installation d'un défibrillateur dans la mairie avait déjà été présentée. Le Conseil administratif souhaite le poser à l'extérieur, ce qui coûte un peu plus cher. M. Delaude indique que ceci crée un dépassement de crédit de CHF 1400.-, l'appareil sera posé à l'extérieur, à côté de la Boîte à lire.

##### e) Réponse aux questions individuelles de la dernière séance du 26.09.2019:

###### i. Augmentation du nombre d'abonnements CFF - demande de M. R. Gisiger

M. Savigny en a parlé lors de la présentation du budget, il ne revient pas sur le sujet.

###### ii. Projet de bulle pour le tennis - Demande de M. Hilty

M. Delaude informe que la Commission des sports s'est déjà réunie et que divers éléments manquaient, qui ont été apportés depuis. Le dossier avance et la Commission pourra bientôt se déterminer.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### iii. Haie mal taillée

M. Gorce informe que le propriétaire de la haie a été informé par courrier qu'il devait couper sa haie dans un délai fixé à hier. Cette taille n'ayant pas été effectuée dans ce délai, ce sont les services de la commune qui s'en chargeront aux frais du propriétaire.

Mme Fournier demande si la commune va prendre les devants l'an prochain.

M. Gorce répond que la haie ne peut pas être taillée tant qu'elle n'a pas poussé. Le propriétaire doit savoir qu'il doit tailler sa haie. Il n'y a pas de vraie solution, la commune ne peut pas se substituer par avance à son devoir de propriétaire.

M. Simon rappelle qu'il n'y a plus de date limite pour la taille. Dès qu'une haie dépasse, elle doit être taillée.

### iv. Urban training - demande de Mme C. Fournier

M. Delaude indique que l'an prochain, la saison d'Urbanin Training sera plus longue, et ira jusqu'aux vacances d'octobre.

### v. « Stop » au ch. de Foulon - Demande de Mme Blatter Barros da Silva

M. Savigny revient sur ce sujet, sur lequel l'OCT (Office cantonal des transports) a confirmé que le trottoir traversant est dans les normes. M. Savigny lit la définition d'un trottoir traversant : « ... est une surface de circulation aménagée comme un trottoir le long de la chaussée principale et qui permet de franchir le débouché d'une rue latérale sans différence de niveau. » Comme il présente une différence de niveau par rapport à la chaussée de la rue, ce trottoir traversant est conforme. Mais, l'OCT entre en matière et propose un panneau d'information et de refaire l'enrobé de couleur différente pour le rendre visible. Ces aménagements seront donc faits, non seulement au chemin de Foulon mais également au chemin du Relai.

### f) Vitesse unifiée route de Certoux

M. Savigny rappelle le problème de règlementation de la vitesse sur la route de Certoux, qui se situe entre le giratoire vers l'église et le chemin de Foulon et ensuite jusqu'au chemin du Pont. La commune a demandé une diminution de la vitesse, qui ne peut qu'être limitée à 60 km/h sur le premier tronçon. Sur le 2<sup>e</sup> tronçon, la limitation à 30 km/h doit faire l'objet d'une autorisation et des aménagements adéquats pour une Zone 30. La commune va aller de l'avant avec cette demande. Par ailleurs, une ligne médiane était demandée sur ce tronçon, il n'est légalement pas possible de mettre une ligne car la route n'est pas assez large.

### g) Fermeture de la Poste - demande de M. Torselletti

M. Delaude informe que le Conseil administratif a reçu les gens de la Poste ce jour même. Selon eux, l'office postal 1258 va fermer. Un partenaire a été trouvé sur la commune pour reprendre l'activité. Le facteur continuera de faire ses tournées, les prestations postales seront assurées chez le partenaire. Un « mailbox » sera installé dans la commune, pour le retrait des paquets via ce distributeur automatique. M. Delaude indique que le Conseil administratif n'est pas satisfait de cet état de fait. La commune a 2% de chance de gagner si elle poursuit sa contestation.

M. Gorce ajoute que la commune devrait recevoir un courrier recommandé signifiant la fermeture. La commune a 60 jours pour faire recours et PostCom, l'instance de recours, a six mois pour faire une recommandation à la poste. C'est là que la commune a 2% de chance de l'emporter. Toutefois, PostCom émet des recommandations que la Poste n'est pas obligée de suivre.

M. Delaude calcule que dans un an, la fermeture devrait être effective. Pour répondre à une question de Mme Bowman, il informe que Plan-les-Ouates conserve son office.

M. Gorce indique que la poste a étudié la possibilité de laisser des cases postales et un postomat, mais ailleurs. Le bâtiment relève de Post Immobilier, qui ne sont pas les personnes que le Conseil administratif a rencontrées.

M. Delaude indique que l'avenir du bâtiment de la poste n'est pas connu.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

h) Fontaine dans la cour de l'école - demande de Mme C. Baudet

M. Gorce informe que le directeur de l'école a été consulté, qui a consulté les enseignants qui valident le point d'eau dans le préau. Ils indiquent vouloir voir le modèle pour éviter des problèmes ultérieurs. L'exécutif présentera des modèles et, si l'un convient, il pourra être déployé.

i) Trottoir sur le trottoir rte de St-Julien - Demande de M. Schweizer

M. Delaude indique que la Police municipale a déjà procédé à des verbalisations. Ce fait est connu et fait l'objet de contrôles de la police.

j) Associations LéZitinéraires (C. Fournier déléguée) et Te Ori Tahiti (I. Martignoni délégué)

M. Savigny informe que ces deux associations ne sont plus domiciliées sur la commune.

### F. Propositions individuelles & questions

a) Ecopoint au chemin du Pont

M. Simon demande si cet écopoint comporte les bennes standards et à partir de quelle date la levée des déchets sera supprimée.

M. Gorce indique que la date de mise en service exacte n'est pas connue, la communication partira sitôt cette date connue.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 0h10, le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Le Président (remplaçant)  
René Gisiger

Le Membre  
Ivan Martignoni

Le Secrétaire  
Jacques Nierlé